



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres  
Du Conseil  
Communautaire

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 07 mai à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 30 avril 2019, s'est réuni à MOREUIL

Titulaires : 67  
Membres présents : 46  
· dont suppléés : 3

Conformément à l'article L 2121.14 du CGCT, Monsieur Alain SURHOMME est élu Président de séance.

Membres représentés : 15  
Votants : 61  
Date de la convocation  
30 avril 2019

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Secrétaire de séance :  
Françoise ROUX

Mesdames MARCEL, MAILLART, BLIN, FLAMANT, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT  
Messieurs AMARA, BARRE, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DESFORGES (suppléant de M. DOUCHET) DUTILLEUX, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, TEN, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VANDELVELDE, LAMBERT (suppléant M. DALRUE), DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, LEROY

● Disposaient d'un pouvoir :

M. MARCEL de M. AUBRY, M.AMARA de Mme MARSEILLE, M.BARRE DE M. FRANCELLE, Mme BLIN de M. DURAND, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, Mme MAILLART de M. BERTRAND Gilbert, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, M.DRAGONNE de M.LEVASSEUR, M. BEAUMONT de M. CARON, M. VAN OOTEGHEM de Mme PREVOST, M. SURHOMME de M. POTTIER, M. LAMOTTE de M. BOULANGER, Mme PETIT de Mme BLONDEL, Mme ROUX de M. BIECKENS, M.SYROKI de M. CLEMENT

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, PREVOST, BLONDEL  
Messieurs BOULANGER, FRANCELLE, DURAND, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, LEVASSEUR, CARON, POTTIER, BIECKENS, CLEMENT

● Absents non excusés :

Messieurs MONTAIGNE, BINET, LCONTE, VERMEIL, HEYMAN, PICARD

OBJET : POLITIQUE TERRITORIALE 2017 - 2020 – CCALN

Rapport de Monsieur Alain SURHOMME, 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Vu les délibérations du Conseil Départemental de la Somme en date du 12 octobre 2016 et du 8 février 2017, adoptant les modalités de la politique territoriale 2017 2020,

Vu les délibérations du 28 septembre 2017, et du 31 mai 2018 portant sur le contrat de territoire 2017- 2020,

Vu la dotation accordée sur le territoire de la CCALN, à savoir 890 058 euros,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président rappelle les orientations stratégiques du contrat de territoire, entre le Conseil départemental et la Communauté de communes Avre Luce Noye :

1. Offrir un cadre de vie de qualité pour maintenir les habitants et attirer de nouveaux résidents
2. Valoriser et développer les activités et les atouts de la Somme

Ces orientations sont déclinées en axe puis en action.

Pour la répartition de l'enveloppe territoriale, la Communauté de communes Avre Luce Noye a déterminé un programme composé des projets des différentes communes.

Au vu de la complétude du dossier, le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose au vote le projet d'investissement présenté par la commune d'Hangest.

Cet investissement porte sur la restructuration de vestiaires et construction d'un club house.

Le montant du projet est de 160 992€ HT.

La CCALN souhaite faire bénéficier à la commune d'Hangest en Santerre, d'un accompagnement du Conseil Départemental à hauteur de **35 000€**.

**Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 55, Contre : 3, Abstention : 3),  
le Conseil Communautaire :**

- Convient, dans le cadre Contrat de Territoire signé avec le Département, de l'attribution d'une subvention à la commune d'Hangest en Santerre, pour un montant de 35 000 euros afin de soutenir son projet de restructuration de vestiaires et de création de club house.
- Autorise le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Fait et délibéré le 07 MAI 2019**

**A MOREUIL**



**Alain SURHOMME**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AVRE, LUCE NOYE**